

Règlement intérieur du complexe

Chers visiteurs,

Nous tenons à ce que tous nos visiteurs se sentent à leur aise chez nous. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter les autres visiteurs et de vous montrer compréhensifs vis-à-vis de leurs intérêts ainsi que de leurs désirs. Notre règlement intérieur du complexe doit assurer un séjour agréable et sécurisé à tous les visiteurs.

Nous ne souhaitons pas vous entraver avec le présent règlement ; à sa lecture, vous vous rendrez vite compte que qu'il s'agit en fait d'évidences.

Votre équipe du complexe minéral-thermal KEIDEL Mineral-Thermalbad

§ 1 Généralités

1. Le règlement intérieur du complexe a pour but d'assurer la sécurité, la propreté et l'ordre dans l'ensemble du complexe des bains et du sauna, y compris l'entrée et les aménagements extérieurs.
2. Le règlement intérieur s'applique à tous les utilisateurs des bains, chaque visiteur accepte le règlement en faisant l'acquisition du droit d'accès.
3. Les installations des bains sont à manipuler avec soin. En cas d'utilisation abusive, de détérioration ou de souillure, le baigneur sera tenu pour responsable du dommage conformément aux dispositions légales.
4. Les piscines et bassins visent la promotion de la santé et la détente de nos visiteurs. Les variations de température de l'eau ainsi que l'aménagement des bassins déterminent la façon de les utiliser. La profondeur de l'eau peut atteindre les 1,35 mètres dans tous les bassins (jusqu'à 2,50 m dans le lac naturel du sauna).
5. Les visiteurs doivent se comporter de manière à respecter les bonnes mœurs ainsi que la sécurité, la tranquillité et l'ordre.
6. Fumer ou vapoter dans les zones de baignade et de sauna est uniquement autorisé aux emplacements signalés par un panneau. Prière d'utiliser les cendriers prévus à cet effet qui s'y trouvent. Les shishas sont interdits. Veuillez tenir les pelouses libres de toutes ordures et déchets.
7. Chaque visiteur est prié de considérer le risque d'accident élevé, causé par exemple par des sols mouillés ou savonneux. C'est pourquoi il est recommandé d'être particulièrement prudent ; des chaussures de bain antidérapantes sont ainsi expressément recommandées de la part de l'exploitant.
8. Il est interdit d'apporter des récipients en verre et en porcelaine en raison du risque constitué par les débris.
9. Le personnel ou d'autres employés du complexe (personnel de sécurité) sont habilités à faire respecter le règlement auprès de tous les visiteurs. Les visiteurs qui enfreindraient ledit règlement, peuvent être exclus des bains et du sauna. Les données personnelles seront enregistrées et, en cas de refus, la police sera avertie. Dans un tel cas de figure, le prix de l'entrée ne sera pas remboursé.
10. Les visiteurs des bains et du sauna ne sont pas autorisés à utiliser des instruments de musique, des appareils de reproduction du son et des téléphones portables, si leur utilisation devait déranger les autres visiteurs. L'utilisation de téléphones mobiles n'est autorisée que dans les emplacements prévus à cet effet, expressément signalés par un panneau.
11. Il est interdit de prendre des photos ou de filmer dans l'ensemble du bâtiment et des aménagements extérieurs des bains KEIDEL, ceci par souci de protection de nos visiteurs.

§ 2 Horaires d'ouverture et accès

1. Les horaires d'ouverture et de la dernière entrée sont rendus publics. Les horaires d'ouverture des bassins peuvent être interrompus pour cause de mauvais temps. S'agissant d'un cas de force majeure, cela ne peut donc pas donner lieu à un remboursement ou à une réduction du prix de l'entrée.
2. L'exploitant est autorisé à limiter l'accès aux bains et/ou au sauna, ou à limiter partiellement l'accès des deux espaces, pour des cours, des événements et des travaux de révision et de réparation, par exemple, et cela sans que cela donne le droit à un remboursement (partiel) ou à une réduction du prix de l'entrée.
3. L'accès n'est pas permis :
 - a) aux personnes sous l'emprise de produits euphorisants,
 - b) aux personnes venant avec des animaux,
 - c) aux personnes sujettes à une maladie contagieuse à déclaration obligatoire (en cas de doute, la présentation d'un certificat médical peut être requise) ou aux personnes ayant des plaies ouvertes,
 - d) aux personnes, qui veulent faire une utilisation commerciale ou à des fins autres que celle de l'utilisation des bains.

4. Les personnes ne pouvant se déplacer en toute sécurité sans une aide extérieure en raison d'infirmités physiques ou mentales ne sont autorisés à profiter des bains et du sauna qu'en compagnie d'une personne appropriée.
5. Chaque visiteur doit être en possession d'une autorisation d'accès valable pour la prestation fournie correspondante.
6. Les autorisations d'accès déjà validées ne sont ni reprises, ni remboursées. La monnaie doit être immédiatement vérifiée, des réclamations ultérieures ne pouvant pas être acceptées.

§ 3

Tickets d'entrée / horaires de fermeture

1. Avant d'accéder au complexe, chaque visiteur se voit remettre un „ChipCoin“, grâce auquel il passe le tourniquet de l'entrée et le rend à la sortie. Il n'est pas possible de quitter le complexe en cours de visite. Sur ce ChipCoin, les visiteurs peuvent « créditer » des prestations supplémentaires (par exemple l'entrée du sauna, nourriture & boissons, entrée du solarium, etc...) au cours de leur visite sans argent liquide ; le paiement s'effectue à la sortie des thermes, à la caisse/réception.
2. Le visiteur des thermes est tenu de conserver la facture qui lui a été remise lors de l'acquisition de son ChipCoin pendant toute la durée de son séjour. Le visiteur doit s'assurer de ne pas perdre le ChipCoin et son bracelet durant son séjour. S'il devait néanmoins ne plus être en la possession du ChipCoin à sa sortie des bains, il sera facturé de 5 € pour la perte du support de données et de 10 € pour la perte du bracelet. Les frais occasionnés sont identifiés à l'aide du numéro Epan figurant sur la facture et facturés au visiteur.
3. Les adultes peuvent créditer leur ChipCoin de 150 € maximum et les enfants de 4 à 13 ans peuvent créditer leur ChipCoin de 7 € maximum.
4. L'abonnement annuel est valable à partir de la date d'émission. Il n'est pas transférable et donne le droit à un accès aux bains par jour.
5. La carte de membre du club est valable un an à partir de la date d'émission, est transférable et donne le droit à un accès aux bains par jour à des conditions réduites.
6. Les tarifs respectifs en vigueur sont suspendus à l'entrée.
7. Si les bains sont fermés pour une journée entière ou plus, la durée de validité des cartes de membre du club et les abonnements annuels est rallongée en conséquence.

§ 4

Règles de comportement du bain thermal & du sauna

1. Les visiteurs des bains et du sauna doivent s'abstenir de tout comportement qui serait contraire aux bonnes mœurs. Tout acte ou comportement sexuel est interdit.
2. Il ne faut pas pénétrer dans les zones mouillées ou prévues pour marcher pieds nus avec des chaussures de villes aux pieds et pas non plus avec des poussettes, des fauteuils roulants, des chariots ou autres objets de ce genre. La piscine met des fauteuils roulants à disposition en interne. Les poussettes doivent être laissées dans la zone de baignade, derrière le bureau du maître-nageur.
Exception 1 : les fauteuils roulants électriques peuvent être utilisés même dans la zone de baignade.
Exception 2 : les parents d'enfants à mobilité réduite sont autorisés à emmener leurs poussettes dans la zone de baignade après entente et nettoyage des roues préalables avec notre personnel.
3. L'utilisation d'appareils de sport et de jeu ainsi que d'accessoires d'aide à la natation n'est permise qu'avec l'autorisation du personnel de surveillance. Les jeux de ballon sont interdits, ainsi que de frapper avec la frite en mousse. Les brassards sont interdits. Il est interdit de sauter dans l'eau depuis le bord du bassin ou de pousser les autres à l'eau. Les lunettes de natation et de plongée en verre ne sont pas autorisées.
4. Les non-nageurs ne peuvent pas profiter des zones d'eau sans être accompagnés.
5. Les chaises longues ne peuvent pas être réservées. Il peut arriver que le personnel doive libérer les chaises longues. Dans ce cas, la coopération doit être immédiate.
6. Avant la baignade, la douche et la toilette minutieuse est obligatoire. Le personnel doit signaler aux personnes non douchées à l'entrée du bassin qu'elles doivent d'abord le faire.
7. Il est interdit de se raser, se couper et limer les ongles ainsi que de se teindre les cheveux.
8. Les aliments et boissons ne peuvent être apportées que pour la consommation personnelle. Il est interdit de manger dans l'eau ou dans les espaces de repos autour des bassins. Dans la zone de baignade se trouvent des espaces prévus à cet effet, où l'on peut consommer de la nourriture apportée. Il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons apportées dans les espaces de restauration. Prière de ne pas marcher en mangeant.
9. L'eau des piscines et des bassins ne doit pas être salie. En cas d'infraction délibérée, nous nous réservons le droit de facturer les frais occasionnés au fautif.

10. Les armoires des vestiaires et/ou casiers ne sont à la disposition du visiteur que pendant la durée de validité de son droit d'accès. Leur utilisation n'est pas un droit. Après l'heure de fermeture, toutes les armoires des vestiaires et tous les casiers sont ouverts et vidés, si besoin est. Le contenu est considéré comme un objet trouvé.
11. Les objets trouvés doivent être remis au personnel et seront traités conformément aux dispositions légales.

§ 5

Règles de conduite particulières de la piscine thermale

1. Dans la zone de bain, une tenue de bain selon l'usage en vigueur est obligatoire. Pour les femmes, il est interdit de prendre un bain dans l'eau ou dans le soleil sans la partie supérieure du bikini. Pour des raisons d'hygiène et pour éviter la perte d'eau, il est interdit de porter des burkinis ou d'autres vêtements couvrant tout le corps. Au cas par cas, il est possible de porter des textiles de protection UV, après consultation et avec le consentement préalable du maître-nageur.
2. Prière de respecter le sens obligatoire de la nage dans les couloirs de natation délimités.

§ 6

Règles de comportement spécifiques au sauna

1. Le sauna vise la promotion de la santé et la détente de nos visiteurs. Les visiteurs du sauna doivent se comporter de telle manière que le repos et la détente des autres visiteurs du sauna ne soient pas affectés.
2. Les recommandations de la Deutscher Sauna-Bund e.V. [Union allemande des saunas] sont à suivre lors de l'utilisation du sauna, elles sont consultables au comptoir du bistro du sauna.
3. L'utilisation des cabines de sauna / du bain de vapeur se fait exclusivement nu. Il faut être habillé dans le bistro du sauna. Dans les espaces réservés à la lecture d'e-books, les vêtements sont recommandés pour votre propre sécurité.
4. Le sauna est autorisé aux enfants à partir de trois ans. Les personnes de moins de 16 ans ne sont autorisées à entrer dans le sauna qu'en compagnie d'un adulte.
5. Il n'est pas recommandé de pratiquer une activité sportive pendant que l'on est dans le sauna.
6. Prière de toujours utiliser des serviettes de bain de taille suffisante proportionnellement au corps sur les fauteuils de repos et les bancs en bois des salles de sauna et d'air chaud. Les parties en bois ne doivent pas être salies par la sueur. Dans les salles d'air chaud, il est obligatoire d'utiliser des draps ou coussins d'assise pour des raisons hygiéniques.
7. Il est interdit d'entreposer des affaires sur les installations techniques (ex : radiateurs, appareils d'éclairage, radiateurs de sauna - grilles de protection et sondes incluses).
8. Pour des raisons de sécurité, les chaussures de bain sont à laisser devant les étuves.
9. Pour des raisons de respect mutuel, les conversations à voix haute, les strigiles, les brosses et les grattoirs ne sont pas autorisés dans les étuves. À part les serviettes et les coussins d'assise, il est interdit d'apporter des objets dans les étuves (par exemple des livres ou des appareils électroniques).
10. Les personnes ayant des problèmes de santé devraient se renseigner à l'avance, si elles courent un risque particulier en utilisant le sauna.
11. Traditionnellement, des conditions particulières règnent dans les salles de sauna et les autres étuves, comme par exemples des températures plus élevées, des lumières tamisées, des bancs de sauna à étages et des sources de chaleur différentes. En outre, des zones glissantes sont à craindre dans tout l'espace en raison de l'humidité. Les visiteurs sont ainsi priés d'être particulièrement prudents.
12. Les séances d'arrosage des pierres sont uniquement effectuées par le personnel. Il est formellement interdit de déposer des objets ou de verser des liquides sur les poêles et les pierres de sauna.
13. Les séances d'arrosage des pierres et autres applications (par exemple le gommage par bain de vapeur) sont des prestations volontaires pour le visiteur et ne consistent pas en une prestation exigible.
14. Les e-books ne peuvent être utilisés que dans les lieux appropriés, signalés par des panneaux. Il est interdit de se servir d'appareils avec lesquels il est possible de filmer et/ou de prendre des photos dans l'ensemble du sauna.
15. L'utilisation de produits pour la peau personnels n'est pas autorisée dans le sauna et les salles d'air chaud.
16. Les bassins et le lac naturel ne sont pas surveillés en permanence ; là-bas, la baignade se fait aux risques du visiteur.

§ 7 Enfants

1. Zone de baignade :
 - a) Les nourrissons ne sont autorisés à se baigner qu'avec une culotte de bain et la couche de bain correspondante. Les nourrissons de moins de 6 mois ne peuvent pas aller dans le bassin naturel à 40°C.
 - b) Attention : les enfants en bas âge n'ont pas pied au milieu du bassin naturel, du bassin d'eau chaude et du bassin à remous, bien que ces bassins paraissent petits et peu profonds. En raison de la profondeur des bassins, les enfants n'ont pas non plus pied dans les autres bassins (Surveillance particulière de la part des parents !).
 - c) Il est nécessaire que les enfants de moins de 12 ans soient accompagnés d'une personne responsable. Dans tous les cas, les parents sont responsables de leurs enfants.
2. Sauna :

Le sauna est autorisé aux enfants à partir de trois ans. Les personnes de moins de 16 ans ne sont autorisées à entrer dans le sauna qu'en compagnie d'un adulte.
3. Terrain de jeux :

L'utilisation du terrain de jeux et de ses éléments dans l'espace extérieur est limitée aux enfants de moins de 12 ans, et sous la surveillance constante des parents. L'utilisation se fait à ses propres risques. Pour connaître l'étendue des responsabilités des bains KEIDEL, se référer au § 8. Pour des raisons de sécurité, il est défendu d'y jouer dans l'obscurité. Il est impératif de suivre les instructions du personnel.

§ 8 Responsabilité

1. L'utilisation de la salle de fitness se fait à ses propres risques.
2. L'exploitant ne peut fondamentalement pas être tenu pour responsable des dommages causés aux visiteurs. Ceci n'est pas applicable pour la responsabilité pour infraction à une obligation contractuelle essentielle et pour une responsabilité pour les dommages de l'infraction de la vie, du corps ou de la santé, ainsi que pour des dommages subis par un visiteur occasionnés par une faute intentionnelle ou une négligence grave de la part de l'exploitant, de ses représentants légaux ou de ses exécutants. Il faut entendre par obligation contractuelle essentielle les obligations dont le respect permet l'exécution en bonne et due forme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le visiteur. L'obligation contractuelle essentielle de l'exploitant signifie surtout, mais pas seulement, l'utilisation de la structure balnéaire, du moment que celle-ci n'est pas partiellement fermée pour des motifs urgents liés à l'exploitant ainsi que la participation aux activités proposées comprises dans le prix de l'entrée.

La restriction de responsabilité visée au ch. 2 vaut aussi pour les véhicules garés sur les places de stationnement du parking des bains.
3. Nous recommandons expressément aux visiteurs de ne pas apporter d'objets de valeur dans le complexe. L'exploitant décline toute responsabilité quant à la surveillance et/ou aux obligations de diligence pour les objets de valeur qui seraient tout-de-même apportés. La responsabilité de l'exploitant quant à la perte d'objets de valeur, d'argent liquide et de vêtements se limite à la réglementation légale en vigueur. Ceci s'applique aussi à la dégradation d'affaires provoquée par un tiers. Déposer de l'argent et/ou des objets de valeur dans l'une des armoires des vestiaires et/ou dans un casier mis à la disposition des visiteurs par l'exploitant ne peut donner lieu à aucune obligation de celui-ci vis-à-vis des objets apportés. Cela n'implique en particulier aucune obligation de surveillance. Il incombe au visiteur seul de verrouiller correctement son armoire de vestiaire et/ou son casier lors de leur utilisation, de vérifier que le dispositif respectif soit verrouillé de manière sécurisée et de conserver avec soin les clefs / supports de données.
4. En cas de perte du titre d'accès, de clefs d'armoires de vestiaires ou de casiers, de support de données du système de paiement ou d'affaires de location, un taux forfaitaire sera facturé, n'excédant pas le dommage à attendre selon le cours normal des choses. Ce taux forfaitaire figure dans la liste des prix valide. Le visiteur est en droit de prouver qu'aucun dommage n'a été occasionné ou que le dommage est bien inférieur au taux forfaitaire mentionné.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de repos dans les bains KEIDEL.

Fribourg, le 01.12.2015



Ralf Klausmann
Gérant



ppa. Oliver Heintz
Direction des bains & installations de loisir